

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société FREE, Société par Action Simplifiées, au capital de 3 441 812, dont le siège social est situé au 8, rue de la Ville l'Evêque, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 421 938 861 organise un jeu-concours sans obligation d'achat, ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés de la société FREE et des sociétés du groupe ILIAD, ainsi que des membres de leur famille. La société FACEBOOK n'est en aucun cas organisatrice du jeu concours.

2. DATE DU JEU CONCOURS

Le jeu-concours intitulé "Galaxy S9" est composé d'une session qui aura lieu du 30/03/2018 au 06/04/2018 inclus.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour jouer, chaque participant devra :

- Répondre aux questions posées sur le site www.free.fr/assistance/jeu-concours avant le 06/04/2018 à 23h59, et remplir les champs suivants: nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse e-mail.

Chaque joueur ne pourra participer qu'une seule fois au jeu-concours (même nom, même adresse ou même adresse IP « Internet Protocol ») pendant toute sa durée.

Toute inscription inexacte ou incomplète (notamment les coordonnées du participant) ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

4. LOTS

- 3 Smartphones Samsung Galaxy S9 – Noir carbone 64Go d'une valeur unitaire de 859€.

5. REGLES DU JEU-CONCOURS

- PRINCIPE

Le jeu-concours intitulé "Galaxy S9" consiste à répondre à plusieurs questions quizz en cochant la bonne réponse parmi celles proposées apparaissant sur le site.

- COMMENT PARTICIPER

Le participant répondra aux questions posées ci-après en cochant les réponses sur le site www.free.fr/assistance/jeu-concours et en validant sur cette même page l'entrée des champs obligatoires correspondant aux coordonnées :

1/ Avec un Forfait Free, je dispose chaque mois en voyage (roaming) de :

- 25Mo de data
- 25Go de data partagé avec la France
- 25Go de data en plus des 100Go pour la France

2/ Je suis abonné Freebox et je possède un forfait mobile Free, mon enveloppe data mensuelle est de :

- 50Go (débit réduit au-delà)
- 100Go (débit réduit au-delà)
- illimitée en 4G et 4G+

3/ Le Samsung Galaxy S9 dispose d'un écran 5.8 pouces et d'une densité de pixels égale à :

- 470ppi
- 570ppi
- 589ppi

DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi la liste des participants :

- correctement inscrits
- qui auront correctement répondu aux questions listées ci-dessus, dans la semaine suivant la clôture du jeu-concours.

Les lots seront attribués par tirage au sort dans l'ordre de la liste indiquée à l'article 4.

Les gagnants seront prévenus par mail ou par courrier (avec l'envoi de leur lot).

Les lots seront envoyés dans un délai de un mois, à compter de la date du tirage au sort.

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Pour les participants accédant au jeu à partir d'un modem et d'une ligne téléphonique facturée au temps passé, la connexion au réseau Internet sera remboursée par la société FREE pour une durée maximum de 10 minutes au tarif heures pleines, sur simple demande écrite du participant accompagnée du justificatif de connexion (facture détaillée de l'opérateur comprenant la session internet soulignée). Les frais de poste engagés pour une telle demande sont remboursés au tarif lent en vigueur, sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion. Les frais de photocopie éventuellement engagés seront remboursés, sur une base de 0,05 €TTC (cinq centimes d'euros) par photocopie.

Les demandes devront être envoyées à l'adresse suivante :
Service Courrier Free, « jeu-concours » 16 Rue de la ville l'évêque, 75008 Paris.

Ces demandes devront avoir été adressées au plus tard le 11/04/2018.

L'accès au jeu à partir de connexion forfaitaire à Internet ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où les abonnements sont contractés pour l'usage d'internet de manière générale, la connexion à internet pour la participation au jeu n'occasionnant aucun frais supplémentaire.

7. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Le simple fait de participer au jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société FREE tranche en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après la clôture du jeu concours.
2. La société FREE se réserve le droit de proroger, écarter ou annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent et notamment si des fraudes ou dysfonctionnements sont constatés. Dans ces cas de figure, elle se réserve la faculté de ne pas attribuer de dotations aux fraudeurs et de les poursuivre devant les tribunaux compétents.
3. Le participant, s'il est gagnant et en contrepartie de sa dotation, autorise la société organisatrice du jeu-concours à utiliser à des fins publicitaires, ses nom et prénom, sans que cela lui confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.
4. Les informations fournies par les participants sont destinées à la société FREE. Elles sont recueillies afin de pouvoir identifier les participants, contacter les gagnants et envoyer les lots.
Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste.
5. Le règlement du jeu-concours peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite, à l'adresse suivante : Service Courrier Free, « jeu-concours » 16 Rue de la ville l'évêque, 75008 Paris. Dans ce cas de figure, les frais d'affranchissement seront remboursés, sur demande expresse, au tarif lent en vigueur. Il peut également être consulté pendant toute la durée du jeu concours, à l'URL suivante : www.free.fr/assistance/jeu-concours

6. En cas d'incident technique (acte de malveillance) empêchant le joueur de participer ou altérant les informations transmises par le joueur, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les joueurs.
7. La société FREE ne remettra pas les lots en jeu en cas d'absence de gagnants ou refus du lot par un ou plusieurs gagnants. La société FREE ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration du (des) dotation(s) par le tiers transporteur. La société FREE décline toute responsabilité relative aux dysfonctionnements éventuels des lots envoyés.